Service de l'offre d'insertion et des partenariats

2 : 04.13.31.73.76

Organisme: les amis des marais du Vigueirat

<u>N° dossier</u> : 2018.2/24

<u>Pôle d'insertion</u>: Pôle 7 (Arles)

Intitulé de l'action : « les marais du Vigueirat »

Avenant

Programme : 16015 - opération : 1007138

Avenant n° 1 à la convention 2017.7/133 « les marais du Vigueirat »

Entre

Le département des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente Madame Martine VASSAL, autorisée à signer le présent avenant par délibération n°..... de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 29 juin 2018 ;

ci-après désigné le département,

et

L'association les amis des marais du Vigueirat Adresse : marais du Vigueirat, cabanes de l'étourneau – 13104 Mas-Thibert

Représentée par Mme / M.....ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu de sa qualité de Président(e) ;

ci-après désignée l'organisme,

Commission permanente du 29 juin 2018 - Rapport n° 20

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 31 mars 2017 relative à l'adoption du programme départemental d'insertion (PDI) pour les années 2017-2019 ;

Vu la convention initiale 2017.7/133 autorisée par la délibération n°11 du 9 février 2018 ;

Vu la demande de subvention enregistrée le 26 février 2018 sous le n° INS-000959 en vue de la réalisation du projet décrit à l'article 1 du présent avenant ;

Vu la délibération n° xx de la Commission permanente du 29 juin 2018 autorisant un avenant modificatif;

Il est convenu ce qui suit:

ARTICLE 1 : Modification de l'article 7 « Montant et financement de l'action » :

Le département s'engage à verser à l'organisme un financement complémentaire d'un montant de 6 125,00 €.

Ce versement s'effectuera en deux fois :

- 50 %, soit 3 062,50 €, demandés par l'organisme après notification de l'avenant signé;
- le solde, soit 3 062,50 €, à l'issue de l'action, sur présentation par l'organisme du document 2 visé dans l'article 5 en deux exemplaires papier. La liste des bénéficiaires du RSA intégrés à l'action est impérativement à adresser à l'adresse mail unique suivante public.en.insertion@département13.fr pour une vérification automatique du statut de RSA des personnes.

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

<u>Signatures</u> :	<u>Date</u> :
Pour l'organisme	Pour le département
La Présidente de l'organisme (avec tampon de l'organisme)	La Vice-présidente du Conseil départemental
Mme / M	Madame Marine PUSTORINO